



Ref : CA2019/73

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DÉCEMBRE 2019

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU BUDGET RECTIFICATIF N°2 - EXERCICE 2019
DE L'ÉTABLISSEMENT**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 13 décembre 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2, L.712-3, R.719-52 à R.719-112,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Mme Laville, Vice-Présidente du Conseil d'Administration et de Mme Onillon, Directrice des Affaires Financières,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE le budget rectificatif n°2 – exercice 2019 de l'établissement, selon les éléments présentés dans les tableaux budgétaires ci-dessous référencés:**

- **Tableau n° 1 - Tableau emplois ;**
- **Tableau n° 2 - Tableau autorisations budgétaires;**
- **Tableau n° 4 - Tableau équilibre financier ;**
- **Tableau n° 6 - Situation patrimoniale ;**
- **Tableau n° 9 - Tableau agrégé des opérations pluriannuelles.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 13 décembre 2019.

Nombre de membres présents	19
Nombre de membres représentés	10
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	29
Nombre de votes pour	29
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le: 13/03/2020

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le: 15/01/2020

